



liquidation amiable d une EURL

Par **colondrina**, le **07/01/2013** à **16:29**

Bonjour,

Après avoir exploité mon commerce pendant plus de 25 ans , je souhaiterais arrêter mon activité du a la conjoncture, je pense faire une liquidation amiable , je ne laisse aucune dette, je suis en EURL

Par contre je démarre une période triennale concernant mon bail locatif

Est ce qu'une liquidation amiable m'autorise à arrêter mon bail sans craindre des poursuites par le propriétaire?

Comment puis-je faire pour arrêter ?

Je vous remercie d'avance pour vos conseils